

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 21 septembre 2023**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Lysiane ROUYER, Frédéric MILLAC, Christine DALLA VALLE.

**POUVOIRS :**

Lysiane ROUYER À Jérôme GRIMAL,  
Frédéric MILLAC À François NEBOUT,  
Christine DALLA VALLE À Frédéric CROS.

**MEMBRE ABSENT :**

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Annie MARAIS a été nommée secrétaire de séance

## N° 2023-106- Rapport annuel GAMA 2022

La commune de SOY AUX est actionnaire de la SPL GAMA.

Dans le cadre du contrôle analogue, les administrateurs de GAMA doivent approuver chaque année le rapport annuel et ensuite le transmettre aux actionnaires pour que ces derniers puissent également l'approuver dans leurs propres instances.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2022 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2022. Il s'agit de :

- la commune de DIGNAC,
- la commune de JUILLAC-LE-COQ,
- la commune de VOUZAN.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, pas la cession aux nouveaux entrants d'une partie de ses actions de la part de GrandAngoulême.

### 1. Ressources humaines

L'année 2022 a été marquée par des mouvements importants du personnel au sein de la société GAMA, avec 5 départs et 8 arrivées.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces chiffres très élevés :

- Les mouvements importants de personnel sont traditionnellement observés au sein de la société GAMA (ainsi, de 2016 à 2021, le nombre moyen de départs était de 2,5/an) ;
- Il s'agit d'un phénomène national, lié à la reprise post COVID, et observé dans de nombreuses sociétés et collectivités ;
- Un contexte plus conjoncturel, lié à une évolution très importante du carnet de commande de GAMA, avec, notamment la diminution progressive du contrat BHNS, au profit d'un portefeuille d'activités très diversifiées et d'une augmentation importante du nombre de contrat, contraignant à une adaptation du travail et des compétences des salariés, que certains n'ont pas souhaité suivre.

Toutefois, et ce malgré un contexte de recrutement très difficile, 8 salariés ont intégré la société et les 2 pôles d'activités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ont ainsi pu être reconstitués à la fin de l'année 2022 ; ce qui témoigne de l'efficacité des recrutements et de l'attractivité de GAMA.

### 1. Plan de charge de la société

L'année 2022 est marquée par une forte baisse de son mandat « historique » du BHNS, porté par son actionnaire majoritaire GrandAngoulême. Ainsi, en 2022, ce mandat n'a représenté plus que 12% de l'activité totale de la société ; alors qu'il était encore trois fois supérieur l'année précédente, et bien plus encore précédemment.

Cette diminution était bien entendu prévisible ; l'opération devant naturellement se terminer. C'est pourquoi, un important plan de renouvellement a été engagé depuis plusieurs années (augmentation de l'actionnariat, développement de l'activité mandat notamment en bâtiment, montée en compétences sur les aspect environnementaux, développement durable et énergie, etc...) De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle quasi stable par rapport à l'année 2021 (- 3,1%).

Il est à noter par ailleurs que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevé (même si elle est en très légère diminution) et demeure de loin la plus importante de l'activité globale de GAMA, avec environ 60% en volume.

Le niveau d'activités avec les autres collectivités fluctue suivant les années et en fonction des projets. Il reste très réparti sur de nombreux clients : 16 des 24 collectivités actionnaires ont ainsi apporté une activité à GAMA en 2022.

Nous pouvons également relever la part croissance d'activités avec l'agglomération de Grand Cognac. Sept nouveaux contrats ont été signés en 2022.

En conclusion, il est à retenir que pour suppléer à la diminution d'activités en lien avec le BHNS et maintenir ses résultats, GAMA a diversifié ses activités, ce qui a conduit à assurer en 2022 le suivi de :

- 14 mandats, dont 4 nouveaux mandats signés en 2022 ;
- 17 assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduites d'opérations, dont 8 signées en 2022 ;
- 29 missions de maîtrise d'œuvre VRD (MOE), dont 7 signés en 2022 ;
- 1 concession.

## 1. Perspectives et orientations stratégiques

L'évolution du portefeuille d'activités de la société est désormais une évidence acquise, avec une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées et aussi bien en VRD qu'en bâtiment, et en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement.

La pérennité de la société passe donc par la contractualisation régulière de nouveaux contrats ; ce qui implique en particulier d'anticiper au mieux les besoins de nos actionnaires ; d'où la volonté – notamment – de développer les missions de concertations et de médiation, et de poursuivre dans la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc...)

Ces adaptations continues et la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doit ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence, l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires de disposer d'une telle société, capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et la réponse aux attentes de leur population.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5,

Considérant que la SPL GAMA a approuvé en conseil d'administration en date du 28 mars 2023, le rapport annuel 2022 et l'a transmis à ces actionnaires pour approbation,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve** le rapport annuel 2022 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société lors du conseil d'administration du 28 mars 2023.

**Fait et délibéré en mairie, le 27 septembre 2023.**

Le maire,

François NEBOUT